

Horaires de travail habituel de **l'Exploitant** pour la durée de la convention entre GMR, SLA et la CeA

Les horaires de travail habituel de **l'Exploitant**, GRAVIERES ET MATERIAUX RHENANS, sur le site de Saint-Louis sont les suivantes :

- Lundi à vendredi : de 7h30 à 12h00 et de 13h à 16h00
- Samedi, dimanche et jours fériés : fermé

Ces horaires étant définies en fonction de la charge d'activité du site, elles sont susceptibles d'évoluer. Dans ce cas, **l'Exploitant** transmettra une annexe actualisée au **Bénéficiaire** et au **Propriétaire** avec un préavis minimum de deux semaines.